

Bienvenue à toi, élève de l'école de l'Envolée



Cette année, tu apprendras :

À développer ta connaissance de soi et à prendre conscience de tes forces et défis.

À développer le sens des responsabilités par le partage, la disponibilité à l'autre et le souci de l'environnement.

À développer ta curiosité afin d'éprouver de la joie dans l'acte d'apprendre, de réfléchir, de vivre ensemble.

À se questionner et à développer des méthodes de travail efficaces pour être en mesure d'être rigoureux intellectuellement.

Engage-toi à fond dans tes apprentissages et dans ce que tu entreprends.

Mets à l'avant-plan le **R**espect de soi, des autres et de ton environnement.

Sois curieux et curieuse, fais preuve d'**O**uverture pour être en mesure d'accueillir l'autre tel qu'il est, à travers ses différences.

Sois un h**E**ROs !

Je crois en ton potentiel et les autres adultes de l'école y croient également.

Toute l'équipe du personnel et

A handwritten signature in black ink that reads "Christophe Beauchamp". The signature is written in a cursive, flowing style.

Christophe Beauchamp,
Directeur

Informations générales

1. ABSENCES DES ÉLÈVES

L'absence de votre enfant doit être, en tout temps, motivée par les parents. Pour ce faire, vous pouvez envoyer une note au titulaire via l'agenda ou le cahier de communication de votre enfant ET/OU motivé son absence via le portail Mozaik parent <https://portailparents.ca/>. Veuillez noter que le répondeur est fonctionnel en tout temps.

Aucune planification de travail scolaire supplémentaire ne sera faite par le personnel enseignant lorsque votre enfant s'absente ou lorsqu'il est prévu que votre enfant s'absente durant les journées scolaires. Durant l'absence de votre enfant, les travaux faits en classe seront accumulés et lui seront remis à son retour, s'il y a lieu. Il est de la responsabilité du parent d'assurer le suivi.

Évaluation

Comme l'évaluation est continue tout au cours de l'année, la présence de votre enfant est requise afin de bénéficier de tout le soutien nécessaire à sa réussite scolaire.

2. RETARD DES ÉLÈVES

Veuillez noter que votre enfant doit être à l'école dès 8h20. Donc, lorsque votre enfant est en retard (après 8h20), vous devez vous présenter au secrétariat, avec votre enfant.



Retards et absences répétitifs

Comme la loi sur l'instruction publique le mentionne : «En cas de retards et d'absences répétitifs» un plan d'action sera établi par la direction.

Après plusieurs retards, nous communiquerons avec vous pour discuter de la situation et vous soutenir, le cas échéant.

Loi de l'instruction publique

OBLIGATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Fréquentation obligatoire.

14. Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité.

17. Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.

3. RESPONSABILITÉ

Comme il n'y a pas de surveillance dans la cour avant 8h15, vous êtes responsable de la sécurité de votre enfant. Pour s'assurer de sa sécurité, nous vous prions de ne pas envoyer vos enfants avant 8h15.

4. DÉPLACEMENTS DANS L'ÉCOLE

Pour des raisons de respect et de sécurité, tous les visiteurs doivent se présenter au secrétariat avant de circuler dans l'école. De plus, aucun élève ne peut quitter l'école ou la cour d'école sans autorisation.

5. COMMUNICATION

Lorsque vous éprouvez quelques inquiétudes ou problèmes, n'hésitez pas à contacter le ou la titulaire de votre enfant en premier lieu.

6. OBJETS PERSONNELS

Nous vous demandons de bien vouloir identifier les vêtements et la boîte à diner de votre enfant afin de nous aider à retrouver rapidement tout ce qui pourrait être perdu. Quant aux objets personnels, il est important de faire comprendre à votre enfant qu'il doit les laisser à la maison puisque les pertes et les vols ne sont malheureusement pas exclus. Les objets personnels incluant les cellulaires, les appareils mobiles personnels, les montres intelligentes et les écouteurs sont interdits sur le terrain, dans le bâtiment et lors des activités scolaires à l'extérieur et ne doivent pas être utilisés du début à la fin de la journée de classe. Si vous souhaitez que votre enfant ait son téléphone cellulaire pour la logistique d'arrivée et de retour à la maison, svp, en informer le ou la titulaire. Durant les journées à l'école, son cellulaire doit rester dans son sac d'école avec la sonnerie non activée. En cas de non-respect de cette règle, le cellulaire de votre enfant pourra être confisqué. Des exceptions peuvent s'appliquer pour les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, si l'état de santé de l'élève le nécessite, pour porter secours à toute personne en raison de son état de santé ou pour toute autre situation d'urgence ou encore si l'enseignant demande l'utilisation d'un appareil pour une activité d'apprentissage.

Nos principes de base

À notre école, l'élève et les membres du personnel ont droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement.

- Tout le monde a droit à un environnement respectueux, **bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif**.
- **La collaboration, l'entraide et l'écoute** sont des valeurs importantes pour nous.
- Chacun doit agir avec **civisme** envers les autres élèves et le personnel de l'école
- L'élève doit **respecter l'autorité de l'école** et son milieu d'apprentissage
- L'élève est encouragé à adopter **des comportements positifs** qui favorisent son engagement dans sa réussite scolaire.

Comportements attendus

Pour que tout se passe bien à l'école :

- Je respecte **les règles de l'école et celles de ma classe**.
- Je parle et j'agis **avec respect, courtoisie et politesse avec les autres élèves et le personnel**, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé.
- Je **ne pratique aucun geste d'intimidation ni de violence**.
- J'appelle les membres du personnel de l'école « **madame** » ou « **monsieur** », et je les vouvoie.
- Je respecte **la vie privée et la réputation** des autres.
- Je **demande le consentement** avant de prendre une photo ou d'enregistrer quelqu'un.
- J'utilise **les réseaux sociaux** de façon respectueuse et responsable.
- Je suis **ponctuel et je respecte les horaires et les échéanciers applicables**.
- Je **prends soin** du matériel scolaire, des locaux et des équipements.
- Je respecte **le code vestimentaire** de l'école, s'il y en a un.

Valeurs éducatives

À notre école, trois grandes valeurs éducatives sont à la base de notre organisation. Enseignants, éducateurs, personnel de soutien, professionnels, bénévoles et direction se sont mobilisés pour permettre l'intégration de ces valeurs dans notre vie scolaire.

Tel de vrais « **héros** », l'**engagement**, le **respect** et l'**ouverture** sont donc au cœur de notre code de vie et se déploient dans notre quotidien de la façon suivante...

Toute organisation se doit d'avoir des balises pour assurer la cohérence des interventions. Souhaitant permettre à chaque élève de se respecter et de respecter les autres, d'être fier de lui, de se responsabiliser et de s'engager dans une ambiance bienveillante favorisant l'apprentissage, nous avons mis en place un système pour valoriser les bons comportements et décourager les comportements non-adéquats :

Système de renforcement positif :

- Hublots
- Mots d'encouragements
- Récréations privilèges
- Activités récompenses
- Mur des célébrités
- Activités de masse
- Privilèges individuels/classe/école
- Activités sportives
- Remise de certificats
- Etc.

Système de renforcement Célébrations des efforts		
3 à 8	Jetons	Privilège individuel
25	Hublots	Privilège classe
30	Avions	Privilège-école

Vous pouvez questionner votre enfant afin de connaître le nombre de hublots accumulés !

Matrice des attentes comportementales École de l'Envolée			
Milieux de vie	Valeurs		Niveau de voix
	Respect	Engagement	
	Ouverture		
École l'Envolée: En tout temps	Je prends soin du matériel et de mon environnement. Je respecte les adultes et mes pairs par mes paroles et mes gestes. Je vouvoie et j'utilise le titre madame et monsieur pour m'adresser au personnel de l'école. Je respecte les limites de l'autre. J'ai un comportement pacifique et sécuritaire.		0- Silence 1- Chuchotement 2- Basse 3- Normal 4- Forte
Bibliothèque	Je replace mon livre au bon endroit.	Je profite de cette période pour lire. Je rapporte mes livres en bon état et à la date prévue.	Silence
Cafétéria	Je reste assis calmement à ma place. Je circule calmement en marchant. Au signal de l'adulte, j'écoute les consignes données.	Je lève la main pour signaler une demande. Je quitte en laissant mon espace propre.	Normal
Corridors, casiers, escaliers	Je marche calmement à droite. Je range tous les objets personnels dans mon casier.	Je m'habille convenablement et me déshabille dans un temps raisonnable. Je vais où je dois aller.	Chuchotement
Classe/ classe extérieure	Je lève la main pour avoir le droit de parole. J'écoute la personne qui parle.	Je me mets au travail rapidement et au bon moment. Je fais la tâche demandée avec soin en utilisant mes stratégies. Je m'engage à demander et à offrir de l'aide.	Tous selon les contextes
Chariot informatique	J'utilise les outils informatiques qui me sont attribués. Je range adéquatement les outils informatiques.	Je consulte seulement les sites autorisés. Je ferme ma session avant d'éteindre mon outil informatique.	Entre les niveaux 0 et 3, selon le lieu.
Cour d'école	J'utilise les moyens mis à ma disposition pour régler mes conflits de façon pacifique. Je m'occupe de manière agréable pour tous.	Je ramasse le matériel que j'ai utilisé. J'arrête de jouer au son de la cloche et je me dirige rapidement vers ma porte d'entrée. Je reste dans la zone attitrée. (parc et/ou terrain de soccer) Je reviens au calme dans le rang et quand j'entre dans l'école.	Tous
Gymnase	Je respecte les règles du jeu. J'écoute la personne qui parle.	J'ai un bon esprit sportif. Je participe activement. Je porte la tenue demandée.	Tous
Vestiaire	Je m'habille rapidement et calmement.	Je libère le vestiaire dès que je me suis changé.	Chuchotement
Salles de toilettes	Je respecte l'intimité des autres et la mienne. Je tire la chasse d'eau. Je garde l'endroit propre.	Je me lave les mains en économisant l'eau, le savon et le papier. Je vais directement aux toilettes et je retourne directement en classe.	Chuchotement
Service de garde	Je joue de façon calme et agréable durant les jeux dans le local. Je respecte les consignes des éducatrices. Je range le matériel à l'endroit indiqué.	Je donne ma présence dès la fin des classes. Je participe adéquatement aux activités proposées.	Normale
Autobus/berline/marche	Je prends soin de mon environnement. Je suis poli envers le conducteur.	Je m'assois correctement et je reste assis à ma place. Je quitte rapidement le territoire de l'école.	Normale

En cas de problématique vécue avec votre enfant, d'écart de conduite plus fréquent ou majeur, vous serez avisé par la réception d'un courriel via notre outil de consignation des événements Mémos. Nous vous demandons, svp, de bien répondre à ce courriel en cliquant sur l'une de ces deux options :



Interventions – Conséquences éducatives

Lorsqu'une règle n'est pas respectée, des **mesures graduelles** peuvent être prises selon la situation. Également, selon la fréquence, l'intensité et la persistance, des conséquences seront appliquées. Voici des exemples d'interventions et de conséquences possibles :

MANQUEMENT MINEUR (Indiscipline et incivilité) Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école. Un manquement mineur concerne la gestion quotidienne de la classe ou de l'école.	
Exemples de comportements	Exemples d'interventions
- est arrogant (verbalement, non-verbalement) - court dans le corridor - n'est pas adéquat dans le rang - a une tenue vestimentaire inappropriée - continue de jouer au son de la cloche - non-respect du matériel - réplique, chiâle, flâne - a un langage inapproprié - se tiraille, bouscule, accroche - lance un objet (sans mauvaise intention) - refuse de collaborer, de travailler - quitte un lieu sans permission - etc	- Signe non-verbal, avertissement verbal - Discussion avec l'élève - Offrir des choix à l'élève - Modelage du comportement attendu - Effectuer le travail incomplet lors d'une récréation - Adapter la tâche (temps/outils/diminution de la charge de travail) - Changer l'élève de place - Retrait ponctuel de la classe dans un but éducatif (discussion, référence à la TES) - Retrait en prévention dans la classe ou dans la classe d'accueil (enseigné et encadré dans le temps) cette stratégie est utilisée dans l'optique où ça répond au besoin de l'élève - etc.
Exemples de conséquences logiques et éducatives : - Demander à l'élève de faire le comportement attendu, au moment choisi par l'enseignant - Aider l'élève à développer un aide-mémoire, un outil de travail - Faire verbaliser/ dessiner/ écrire le comportement attendu - Observation des comportements positifs des pairs - Contrat comportemental - Travaux communautaires - Possibilité d'un Plan d'action (Observation et consignation des comportements) - Geste de réparation - Excuses verbales ou écrites - Réparer le matériel brisé - Retrait du téléphone ou des écouteurs - Etc.	

MANQUEMENT MAJEUR

Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne visant elle-même, une autre personne ou l'environnement ; un manquement majeur est lié à l'acte posé par son instigateur comme étant une atteinte grave à la personne, un danger, une infraction à une loi ou une entrave à la sécurité.

Exemples de comportements	Exemples d'interventions
• Briser le matériel d'autrui ou de l'école intentionnellement • Lancer des objets dangereux • Partir des rumeurs • Quitter le groupe/la cour sans permission • Faire une crise ou se désorganiser • Inciter les autres à commettre des gestes interdits et inappropriés • Vivre un conflit impliquant plusieurs élèves de plusieurs niveaux et exigeant une enquête sur la source de celui-ci • Voler • Menacer d'atteindre physiquement les pairs et les adultes • Se battre • Frapper • Mordre • Fuguer • Pousser les autres (violemment et intentionnellement) • Vandaliser • Intimider / Cyberintimider • Posséder un objet dangereux (arme blanche) • Lancer des objets dans le but de blesser l'autre • Etc.	• Rencontre d'interventions individuelles • Référence à un autre intervenant • Appeler et/ou rencontrer les parents • Classe d'accueil • Feuille de route • Plan d'action et/ou PI • Contrat d'engagement (implication de l'élève, des intervenants et des parents) • Enseignement de stratégies individualisées • Enseignement d'habiletés sociales • Si suspension externe, on fait un retour avec l'élève avant le retour en classe (élève, enseignant, direction et parents) • Signalement aux policiers / Policier éducateur • La mise en place du protocole d'intimidation • Le parent vient chercher l'enfant à l'école • Référence au TES à la direction • Rencontre avec les parents • Etc.

Exemples de conséquences logiques et éducatives :

- Effectuer un geste de réparation
- Faire une fiche de réflexion accompagnée par un adulte
- Utiliser un temps ciblé pour pratiquer le comportement attendu
- Observation supervisée et participation des élèves dans les jeux organisés, cercle de discussion ou de médiation
- Récréation et/ou dîner supervisé
- Retrait de récréations ou de diners ou du SDG
- Suspendre à l'interne + accompagnement comportemental (obligation d'aviser les parents)
- Suspendre à l'externe
- Retenue
- Expulsion
- Etc.

Malgré la gradation des moyens, il est clair que nous appliquons le principe
Tolérance zéro violence (physique, verbale et psychologique).



Intimidation

Toutes les écoles du Québec ont un plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

Ce plan a pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un(e) élève, d'un(e) enseignant(e) et de tout autre membre du personnel de l'école.

Pour signaler un acte d'intimidation, communiquez avec le ou la titulaire de votre enfant, il sera traité de façon prioritaire.

La violence :

«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.» art. 13, LIP 2012

L'intimidation :

«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » art.13, LIP 2012

Dans le contexte de notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation, les gestes suivants sont interdits :

- Donner des surnoms, se moquer, narguer, humilier ou menacer, **manifestation de haine ou de discrimination motivé notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou de genre, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique ou de non-respect de l'égalité entre les femmes (filles) et les hommes (garçons);**
- Frapper, donner des coups de pieds, pousser, cracher, battre, voler ou endommager des biens;
- Isoler socialement un pair, lancer des rumeurs, ridiculiser...
- Utiliser les courriels, les messages textes, les médias sociaux ou jeux en ligne, pour menacer, harceler, embarrasser, répandre des rumeurs...
- Toutes autres manifestations de violence et d'intimidation.



Définitions pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit.

Critères	Cas d'intimidation	Cas de conflit
Une intention ou non de faire du tort	L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.
Une personne ou un groupe qui domine	L'élève qui intimide veut gagner et pour ce faire, il cherche à dominer l'autre. Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux). C'est un rapport de force inégal.	Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité.
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	Il en résulte une victime, puisque l'élève qui a été agressé a été contraint à l'impuissance. L'élève qui intimide sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation). L'élève qui subit l'intimidation se terre dans le silence, s'embrouille, voire assume les torts ou protège parfois l'agresseur. On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter. Il peut aussi être envahi par un sentiment de honte ou de désespoir.	Il n'en résulte aucune victime identifiable, même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes sont libres de donner leur version ou de défendre leur point de vue.
Une répétition des actes	Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

CODE VESTIMENTAIRE

En tout temps, je suis vêtu adéquatement.

L'école étant un lieu d'éducation, les vêtements portés permettent un climat respectueux favorisant l'apprentissage.

Je porte un chandail à manches (t-shirt, chandail manches longues, veste) et s'ils ont des mots ou des dessins, ceux-ci doivent être respectueux.



Le bermuda et la jupe sont permis à une longueur raisonnable (mi-cuisse).



Je porte des chaussures à talons plats en tout temps. Afin de jouer sans risque de se blesser, des sandales avec une lanière retenant le talon sont acceptées.



J'ai DEUX PAIRES DE SOULIERS (une pour l'intérieur et une pour l'extérieur).

En éducation physique une tenue adaptée au sport est requise (espadrilles, t-shirt, shorts ou pantalons de sport). Par mesure de sécurité, les cheveux longs devront être attachés et les bijoux doivent être retirés.



Les couvre-chefs (tuque, casquette, etc.) doivent être retirés et rangés dans le casier. Je dois avoir le visage à découvert lorsque je suis en classe.

Les vêtements d'extérieur doivent être adaptés à la saison, à la météo et à l'activité.

Tu vis une situation de violence
à caractère sexuel?

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Le Protecteur national
de l'élève est là pour
veiller au respect
des droits des
élèves et de leurs
parents.

Protecteur national
de l'élève

Québec



COMMENT PORTER PLAINTES?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits
des services scolaires:

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son supérieur immédiat
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève



Pour porter plainte, faire un signalement
ou pour toute autre question:

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto : 1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement
au protecteur régional de l'élève.



ALERTES INTEMPERIES

Rappels importants

Moyens de communication officiels

-  Envoi d'un texto au numéro de cellulaire se trouvant au dossier de l'élève;
 -  Publication d'un message sur la page d'accueil de notre site Internet (cssrdn.gouv.qc.ca);
 -  Diffusion d'un message sur notre accueil téléphonique (450 438-3131);
 -  Publication d'un message dans le portail Mozaik-Parents.
- Si aucun message n'est diffusé, les cours sont maintenus selon leur horaire.



ATTENTION :

- Les alertes intempéries ne sont pas diffusées sur notre page Facebook.
- Lors de la suspension des cours ou de la fermeture des établissements, les médias sont informés de notre décision. Nous ne sommes toutefois pas responsables de la façon dont ils retransmettent l'information, ni du moment où ils le font.



Processus de prise de décision

- La décision se prend en collaboration avec différents partenaires, notamment les transporteurs par autobus;
- Elle est diffusée au plus tard à 6 h;
- Elle tient compte de notre vaste territoire sur lequel la météo peut varier d'une zone à l'autre;
- Elle prend en considération l'ensemble de nos 33 000 élèves et leur sécurité.



Votre décision

La décision prise par le Centre de services scolaire de maintenir ses établissements ouverts pourrait ne pas faire l'unanimité. En tant que parent, vous pouvez faire le choix de garder votre enfant à la maison en tout temps. Vous n'avez qu'à en informer son école.

ENGAGEMENT

J'ai pris connaissance du code de vie et du code vestimentaire de l'école de l'Envolée et je m'engage à le respecter intégralement.

Nom de l'élève en lettres moullées : _____

Signature de l'élève : _____

Nous avons pris connaissance des règles de vie de l'école de l'Envolée en compagnie de notre enfant et nous nous engageons à le soutenir dans le respect de ces règles.

Signature des parents :

Signature du titulaire :

Signature de la direction :
